

Ce que dit la loi

- Toutes les espèces d'hirondelles et de martinets sont protégées en France.
- L'Hirondelle de fenêtre, l'Hirondelle rustique et le Martinet noir sont très dépendants de l'Homme car les colonies sont majoritairement installées sur des bâtiments.
- La destruction des individus ou des nids même non occupés est interdite par la loi et passible de sanctions (jusqu'à 150 000 euros d'amende et/ou trois ans d'emprisonnement).

Les règles de base

- Préserver leur quiétude. Laisser les hirondelles construire leur nid. Ne pas effectuer de travaux d'avril à mi-octobre.
- Lors de travaux effectués durant la période recommandée (mi-octobre à mars), il est interdit d'endommager les nids.

Conserver



Agir en réseau

- **En parler à ses voisins**
Diffuser l'information à ses voisins et son entourage possédant des nids d'hirondelles.
- **Recenser les nids**
Participer aux comptages collectifs organisés par les associations.
- **Contacteur un centre de soin**
En cas d'oisillons tombés du nid ou d'adulte blessé, ne pas les garder à la maison. Contacter le service "SOS Faune Sauvage Bretagne" au 02 57 63 13 13.

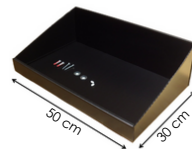
Accueillir



Accueillir ces espèces chez soi

► Éviter les salissures

Installer une planchette en bois ou PVC sous le nid réduira la nuisance liée aux fientes. La disposer à plus de 50 cm du nid pour ne pas perturber les allées et venues des oiseaux.



► Les surfaces rugueuses comme supports de nids



Laisser les aspérités sur les murs, poser des crépis et enduits granuleux, voire des supports en bois.

► De la terre humide pour construire le nid

Installer de la terre humide dans un "bac à boue" (par ex. un dessous de jardinière), qui servira de matière première aux hirondelles.



► Offrir un gîte



La pose de nichoirs artificiels peut encourager l'installation des hirondelles.



Agir pour les hirondelles et martinets

Plus d'informations sur :

www.geoca.fr/participer/agir-pour-les-hirondelles

Cette campagne de sensibilisation et de recensement des nids est animée par quatre associations bretonnes :

GEOCA : contact-geoca@orange.fr - 02 96 60 83 75

VivArmor Nature : contact@vivarmor.fr - 02 96 33 10 57

Bretagne Vivante : contact@bretagne-vivante.org

LPO Bretagne : bretagne@lpo.fr



Photographies : Armel Deniau, Canva
Illustrations : Sylvain Leparoux (oiseaux) - LPO (nichoirs)
Action soutenue par le dispositif du Service Civique



